



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 63 - NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

74_ préfecture de la Haute- Savoie

DRHB direction des ressources humaines et du budget

Arrêté N °2014325-0020 - Arrêté organisant la suppléance du préfet de la Haute- Savoie des 22 et 23 novembre 2014

..... 1



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

Arrêté n °2014325-0020

**signé par
voir le signataire dans le document**

le 21 Novembre 2014

**74_préfecture de la Haute- Savoie
DRHB direction des ressources humaines et du budget
BOA bureau de l'organisation administrative**

Arrêté organisant la suppléance du préfet de la
Haute- Savoie des 22 et 23 novembre 2014



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Annecy, le 21 novembre 2014

Direction des ressources humaines
et du budget

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Bureau de l'organisation administrative
Références : BOA/OB (suppléance)

ARRETE N° 2014325-0020

organisant la suppléance du préfet de la Haute-Savoie des 22 et 23 novembre 2014

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 04 janvier 2012 portant nomination de M. Christophe NOËL DU PAYRAT, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 23 août 2012 portant nomination de Mme Anne COSTE de CHAMPERON, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 09 mai 2012 portant nomination de M. Francis BIANCHI, administrateur civil, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville ;

VU le décret du 19 septembre 2012 portant nomination de M. Jean-Yves LE MERRER, sous-préfet, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains ;

VU le décret du 21 juillet 2014 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, administratrice territoriale, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;

Considérant l'absence de M. Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie, du samedi 22 novembre 2014 à 07 heures 30 jusqu'au dimanche 23 novembre 2014 à 21 heures 30

SUR proposition de M. le secrétaire général,

ARRETE

Article 1 : M. Jean-Yves LE MERRER, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Haute-Savoie pendant son absence du 22 novembre 2014 à 07 heures 30 jusqu'au dimanche 23 novembre 2014 à 21 heures 30.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves LE MERRER pour signer, dans ce cadre, tous actes au nom du préfet.

Article 3 : M. le secrétaire général,

M. le sous-préfet de l'arrondissement de Thonon les Bains,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Georges-François LECLERC